

A huit heures du matin, les couleurs nationales seront arborées sur tous les édifices publics; les bâtiments de la station locale hisseront le grand pavois, les bâtiments de commerce leur pavillon de nation. Couleurs et pavois seront amenés au coucher du soleil.

A la même heure, il sera dit une messe et chanté un *Te Deum* à la chapelle catholique. M. le Commissaire Impérial y sera accompagné par MM. les officiers et fonctionnaires des Établissements et MM. les officiers de la station locale.

Une salve de 21 coups de canon sera tirée au moment où commencera le *Te Deum*.

En sortant de la chapelle catholique, M. le Commissaire Impérial et son cortège se rendront au temple protestant tahitien pour assister aux prières qui y seront dites pour Sa Majesté l'Empereur.

A l'issue de cette cérémonie religieuse, M. le Commandant Commissaire Impérial recevra les différents corps civils et militaires des Établissements.

Les chefs et toohitu seront présentés à Sa Majesté la Reine et au Commissaire Impérial par le premier président de la haute-cour tahitienne.

À onze heures, un banquet réunira ces fonctionnaires dans la fare hau du Commissaire Impérial.

A midi, la batterie de campagne fera une dernière salve de 21 coups de canon.

A une heure, jeux publics.

A deux heures, régates.

Le programme de ces réjouissances publiques sera établi par des commissions spéciales.

L'hôtel du Gouvernement et les établissements publics seront illuminés.

A dix heures un feu d'artifice sera tiré sur l'îlot Motu-Uta.

Les troupes de toutes armes et les équipages des bâtiments recevront une gratification d'une demi-journée de solde.

Une double ration de vin sera accordée aux troupes et aux équipages.

Les prisonniers en recevront 46 centilitres.

Le 16 août, à deux heures de l'après-midi, auront lieu des courses de chevaux.

L'Ordonnateur, le Directeur des affaires indigènes et les chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution